LES JURISTES ENGAGÉ·E·S

BOÎTE À OUTILS / SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ESS

PV D'AGE : ADOPTION DE LA QUALITÉ D'ENTREPRISE DE L'ESS

MODÈLE

Mis à disposition bénévolement par le collectif. Information juridique générale, à adapter à votre situation : ce document ne remplace pas une consultation personnalisée.



LES JURISTES ENGAGÉ·ES
Collectif bénévole d'éducation au droit de l'ESS

Licence Creative Commons BY-NC 4.0
juristes-engagees.fr

ACTE COLLECTIF DES ASSOCIES
DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DATE

XX → identité de la société : chercher sur pappers.fr

LE PREMIER MOIS DEUX MILLE XX, à onze heures trente, les associées ont consenti dans un acte signé par l'ensemble de la collectivité des décisions de modifications des statuts en vue d'acquérir la qualité d'entreprise de l'ESS.

L'acte est proposé par Monsieur Madame XX, président et associé de la société.

Le président constate que sont présents à l'acte :

- Monsieur Madame XX, titulaire de XX actions ;
- Monsieur Madame XX, titulaire de XX actions.

Soit un total de XX actions sur les XX composant le capital social.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Le projet de statuts de la société en vue d'acquérir la qualité d'entreprise de l'ESS;

Le président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été transmis aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé la signature de l'acte.

En consentant unanimement à l'acte, les associés lui donnent acte de sa déclaration et reconnaissent la validité de l'acte.

Le président rappelle que l'acte est proposé à l'effet de délibérer sur les points suivants :

- Modification des statuts en vue d'acquérir la qualité d'entreprise de l'ESS ;
- Pouvoir en vue des formalités.

* *
*

Première décision – Modification des statuts en vue d'acquérir la qualité d'entreprise de l'ESS

Après avoir entendu les informations essentielles délivrées par le président, et en parfaite connaissance de l'ensemble de l'opération, les associés décident à l'unanimité :

- De modifier la page de garde des statuts en indiquant la qualité d'entreprise de l'ESS et la date de modification ;
- D'ajouter un préambule aux statuts de la société ;
- D'ajouter la référence aux dispositions légales et règlementaires relatives à l'ESS et l'ESUS à l'article 1 (FORME) ;
- D'ajouter les éléments permettant la qualification de l'utilité sociale de l'activité principale à l'article 2 (OBJET) ;
- D'ajouter les restrictions à l'augmentation ou la réduction de capital définies aux dispositions légales et règlementaires relatives à l'ESS et l'ESUS à l'article 8 (MODIFICATION DU CAPITAL) ;
- D'ajouter une clause de variabilité du capital à l'article 8.2 ;
- D'ajouter les thèmes à discuter lors des décisions collectives au regard des dispositions légales et règlementaires relatives à l'ESS et l'ESUS à l'article 24 (DOMAINE RESERVE A LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES) ;
- D'ajouter une clause de limitation des rémunérations à l'article 28 (LIMITATION DES REMUNERATIONS) ;
- D'ajouter les modalités d'affectation du résultat propres aux sociétés commerciales de l'ESS à l'article 29 (AFFECTATION DU RESULTAT) ;
- D'ajouter les obligations liées à la dévolution du boni de liquidation à l'article 30 (DISSOLUTION - LIQUIDATION)

En conséquence, les associés :

- Approuve la modification des statuts en vue d'acquérir la qualité d'entreprise de l'ESS conformément au projet de statut annexé au procès-verbal ;

Cette modification effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Les associés en signant le présent acte, consentent unanimement aux décisions ci-avant présentées.

Monsieur Madame XX **Monsieur Madame XX**